



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 32936

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les préoccupations et les orientations susceptibles d'être recommandées et mises en oeuvre en matière de commémorations publiques. Le monde combattant s'inquiète en particulier de l'hypothèse, inacceptable, d'un alignement sur les us et coutumes des États-unis - memorial day... - et revendique le respect et la fidélité à notre Histoire nationale et aux générations dont les sacrifices doivent continuer d'être rappelés et honorés aux dates qui correspondent à ces engagements. Il lui demande quels prolongements le Gouvernement prévoit d'apporter sur ce point.

Texte de la réponse

Après un an de travaux et de réflexion, la commission sur la modernisation des commémorations publiques, présidée par l'historien André Kaspi, a rendu ses conclusions au Gouvernement le 12 novembre 2008. Cette commission a mis en lumière des enjeux importants, parmi lesquels la nécessaire pérennisation du public qui participe aux commémorations et le défi de la transmission aux jeunes générations des valeurs sous-jacentes à ces rassemblements mémoriels. Le Gouvernement a par ailleurs d'emblée écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. S'il est nécessaire de veiller à éviter la multiplication du nombre de créations de journées nationales - six nouvelles dates créées entre 1999 et 2003 -, il n'est toutefois pas dans les intentions du Gouvernement de supprimer une commémoration, quelle qu'elle soit. Le débat autour des recommandations du rapport de la commission Kaspi se poursuivra dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32936

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8925

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 744